

La chasse aux normes absurdes est ouverte !

Le Sarthois Jean-Claude Boulard et l'Ornais Alain Lambert ont été chargés par le Premier ministre d'un grand coup de balai des textes inutiles.

« Pour la mise aux normes de bâtiments, obligation d'enlever 0,50 m de capitonnage des salles d'arts martiaux au motif que la population est de plus grande taille que d'antan. Cette augmentation de la hauteur des salles représentera un coût de 5 millions d'euros pour les collectivités locales. »

La jungle législative française, « enrichie » chaque jour d'une norme ou d'un arrêté supplémentaire, devient indigeste. Incontrôlable. Comme par exemple cet arrêté stipulant « d'inverser l'ouverture des portes de la cathédrale de Clermont-Ferrand pour des raisons de sécurité, contre l'avis de l'architecte des bâtiments de France ».

Cette floraison exponentielle de normes entraîne parfois des coûts handicapants. Comme ce projet de décret, finalement abandonné, « rendant obligatoire aux entreprises de plus de 500 salariés et aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan climat énergie ». Ou celui-là « relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport » ou ce « décret lié à la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public ».

« Une par jour en moyenne »

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a donc confié au duo de « vieux sages », Jean-Claude Boulard, du Conseil d'État, et Alain Lambert, à la tête de la CCEN (Commission



Alain Lambert, président divers droite du conseil général de l'Orne.



Jean-Claude Boulard, maire PS du Mans.

consultative d'évaluation des normes), de lutter contre l'inflation normative. « Il en paraît en moyenne une par jour, explique Alain Lambert, et environ 300 par an. Le stock normatif tourne autour de 400 000 textes. Depuis sa création, en 2008, la commission des Normes a ainsi examiné 1 014 normes, lois et décrets. » Un rapport de la commission montre que les nouvelles dispositions créées en 2011 ont coûté la bagatelle de 728 millions d'euros aux collectivités locales.

« C'est un véritable cancer pour les collectivités, ajoute Alain Lambert. L'excès de normes complique sérieusement la vie et le quotidien des élus locaux et coûte très cher, au final, à tout le monde, et

notamment aux contribuables. »

Autant dire que la mission confiée au binôme Lambert-Boulard promet quelques nuits blanches aux juristes de l'État. Et frise la mission impossible. Reste à espérer qu'il ne faudra pas, à chaque texte abrogé, publier un décret d'abrogation...

Éric de GRANDMAISON.

La mission de lutte contre l'inflation normative va être présentée, ce jeudi 17 janvier, dans les locaux de la commission consultative d'évaluation des normes à Paris, en présence de Maryse Lebranchu, ministre de la Réforme d'État, Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée chargée de la décentralisation.